

**DÉCISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY ACADÉMIQUE**  
**Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation,**  
**Pratiques et Ingénierie de la formation, tous parcours**  
**Année universitaire 2022/2023**

Le Directeur de l'INSPE de l'académie de Bordeaux,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>o</sup> et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le Master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et Ingénierie de la formation, tous parcours**.

NOM	Prénom	Qualité	Parcours concernés
CAPELLE	Camille	Co-responsable INSPE	M2 MMS
DERIVRY	Martine	Co-responsable INSPE	M2 FFI IET
DESSAGNE	Denis	Co-responsable INSPE	M2 DD
DUSSARPS	Clément	Co-responsable INSPE	M1 PIF
GIBEL	Patrick	Co-responsable INSPE	M2 ID
KOHOUT-DIAZ	Magdalena	Co-responsable INSPE	Responsable de la mention
LEHMANS	Anne	Co-responsable INSPE	M2 MMS
MALET	Régis	Co-responsable INSPE	M2 FFI IET
MIQUEU	Christophe	Co-responsable INSPE	M2 PIPELI
SALAGNAC	Nathalie	Co-responsable INSPE	M2 ID
VANNEREAU	Jean	Co-responsable INSPE	M2 MFCA

Article 2 : Madame Magdalena KOHOUT-DIAZ, responsable INSPE de la mention, est nommée en qualité de présidente du jury.

Article 3 : Ce jury académique est constitué pour l'année universitaire 2022-2023.

Fait à Mérignac, le : 3 janvier 2023

Le directeur de l'INSPE de l'Académie de Bordeaux

